

Convocation : 01.04.2021

Affichage : 01.04.2021

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Présents : 11 – Votants : 13 – Absents : 3

L'an deux mil vingt et un, le 7 avril à 20h30, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune en raison des mesures sanitaires imposées par l'épidémie de COVID-19, sous la présidence de Monsieur Alain SCRIBE, Maire.

Étaient présents :

M. Alain SCRIBE, Mme Véronique BOUTEILLER, M. Vladimir FÉLICIJAN, M. Michel GRIMOIN, Mme Evelyne LAMANDÉ, M. Michel LAQUAY, Mme Maryse MONNIER, M. Michel NOSTRADAMUS, Mme Aude LELIÈVRE, M. Gérard POUCHAIN, Mme Clairette SOHIER.

Étaient absents :

M. Christian AUBERT a donné pouvoir à M. Vladimir FÉLICIJAN,
Mme Marion HOTTIN a donné pouvoir à Mme Evelyne LAMANDÉ,
M. Jean-Claude CORNET, excusé.

M. Gérard POUCHAIN a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 23 février 2021

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé, à l'unanimité, par les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils acceptent d'ajouter deux délibérations : une relative à l'embauche d'un employé saisonnier pour l'entretien du camping municipal ; une autre concernant une demande d'aide de la part d'une Asnelloise. Les deux ajouts sont acceptés à l'unanimité des votants.

2021-16 : Choix de l'entreprise suite à l'appel d'offres concernant le dossier de réhabilitation du réseau d'assainissement.

Madame Noémie Sabourin, ingénieure d'études chez SICEE Ingénierie, présente au conseil municipal le dossier de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif, en raison de la présence d'eau de mer dans les canalisations d'eaux usées :

1.- Caractéristiques principales

Les travaux consistent à renouveler les réseaux d'eaux usées sur la commune d'Asnelles, au niveau des rues du Débarquement, du Devonshire Regiment et du Dorset Regiment, avec la pose de :

Tranche ferme – Rue du Débarquement :

- 290 ml de canalisation principale en fonte ductile Ø200mm,

- 12 regards de visite en béton armé,
- 20 boîtes de branchements.

Tranche optionnelle – Rue Devonshire Regiment et Rue The Dorset Regiment :

- 320 ml de canalisation principale en fonte ductile Ø200mm,
- 8 regards de visite en béton armé,
- 16 boîtes de branchements.

Prestation supplémentaire éventuelle (option) – Antenne vers le Centre de Loisirs Nautiques d'Asnelles :

- 110 ml de canalisation principale en fonte ductile Ø150mm.

2.- Critères utilisés pour l'attribution du marché

Le jugement des offres destiné à déterminer l'entreprise la mieux disante a été effectué en tenant compte des critères hiérarchisés suivants :

- La valeur technique de l'offre telle qu'elle apparaît au vu du mémoire technique : **60%**
- Le prix des prestations : **40%**

Les notes pondérées serviront aux choix des entreprises et seront établies comme suit :

- Le mémoire technique = $60 \times \frac{\text{note du mémoire à juger}}{\text{meilleure note de mémoire}}$
- Le prix = $40 \times \frac{\text{offre moins disante}}{\text{offre à juger}}$

Cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offres, avec des montants allant de 366 506,53 € HT à 478 271,37 € HT. Madame Noémie Sabourin propose l'entreprise Bouygues en tant que mieux disant, et répond aux questions posées par les conseillers municipaux, notamment sur la durée des travaux (10 semaines) et sur leur date (à partir du mois de septembre 2021). La proposition de l'entreprise Bouygues qui s'élève à 364 939,66 € HT, est acceptée à l'unanimité des votants :

Tranche ferme : 173 366,93 € HT

Tranche optionnelle : 155 881,44 € HT

Antenne vers le Centre de Loisirs Nautiques d'Asnelles : 35 691,29 € HT

Il sera sollicité auprès de l'Agence de l'eau une participation à hauteur de 40%, participation qui devrait pouvoir être obtenue du fait que la commune a respecté les prescriptions de la charte de qualité de cet organisme.

2021-17 : Choix de la maîtrise d'œuvre concernant le dossier de réaménagement de l'entrée de ville et du cœur de bourg.

M. le maire invite Mme Lamandé, adjoint en charge de l'urbanisme, à donner des informations relatives au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre (requalification du centre bourg d'Asnelles).

En exécution de la délibération du conseil municipal du 12 février 2019, Monsieur le Maire a assuré, le 15 décembre 2020, la publicité de la consultation menée pour le marché de

maîtrise d'œuvre d'infrastructure en vue de la requalification et valorisation et de la traversée de bourg d'Asnelles.

L'organisation de la consultation, selon une procédure adaptée et restreinte, s'est déroulée en deux étapes :

1. Appel à candidature – sélection des quatre candidats admis à participer à l'étape suivante.
2. Remise des offres – sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue pour le marché.

Les équipes ayant répondu à la première étape sont les suivantes :

- Agence Bertrand PAULET/ Ingé-Infra / Antea Group
- Agence TOPO / ARTELIA / VRD
- Atelier Strates en Strates / SERVICAD / IAO Senn
- DCI Environnement
- Agence Feuille à Feuille / VIAMAP / ECOTONE
- Agence TECAM / EXECO Environnement
- Atelier de paysage ZENOBIA / Arcade / ECR Environnement

Une commission s'est réunie pour examiner ces candidatures et en juger la valeur conformément aux critères retenus par le règlement de la consultation qui avait été mis à disposition des équipes.

Les critères indiqués pour la sélection des candidatures étaient :

- RÉFÉRENCES (80%) jugées sous les aspects suivants
 - pertinence fonctionnelle et qualité d'usage des projets, qualité des ambiances extérieures, lisibilité de l'espace public, les partis pris, la qualité de traitement des espaces extérieurs (place, stationnement, intégration rues à l'échelle de bourgs ruraux, contexte en périmètre MH, traitement des limites public/privé, traitement des modes doux), etc. (50%),
 - traitement du pluvial par des techniques alternatives, pertinence des matériaux utilisés, détails concernant l'entretien des ouvrages hydrauliques alternatifs (30%).
- COMPÉTENCES PRÉSENTÉES (20%)

Après avoir examiné les candidatures, la commission a retenu pour la deuxième étape les quatre équipes suivantes :

- Agence Bertrand PAULET/ INGE-Infra / ANTEA Group
- Agence Feuille à Feuille / VIAMAP / ECOTONE
- Atelier de paysage ZENOBIA / Arcade / ECR Environnement
- Atelier Strates en Strates / SERVICAD / IAO SENN

La commission s'est de nouveau réunie pour examiner les offres et en juger la valeur conformément aux critères retenus par le règlement de la consultation :

- VALEUR TECHNIQUE (80 %)
Qualité de l'audition - Compréhension du site, des enjeux et du programme, présentation de la note synthétique de 2 pages A4 maximum
- VALEUR PRIX (20 %) - Montant des honoraires

Après avoir examiné les offres, la commission propose de retenir l'offre de l'Atelier de paysage ZENOBIA comme étant l'offre la mieux disante, établie pour un montant de 50 976 euros HT.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- retient l'offre de l'Atelier de paysage ZENOBIA comme étant l'offre la mieux disante, et lui apparaissant répondre au mieux aux attentes du conseil municipal ainsi qu'aux dispositions du cahier des charges rédigé pour cette consultation.
- autorise Monsieur le Maire à signer avec l'Atelier de paysage ZENOBIA un marché de services en vue de la requalification du centre bourg d'Asnelles et de sa traversée par la RD 514 pour un montant de 50 976 euros HT.

2021-18 : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement.

Suite à la demande de la Trésorerie consécutive à la mise en disponibilité de Madame Pascale Bonnemains, la délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement est votée à l'unanimité.

2021-19 : Délibération sur un accord de principe autorisant l'implantation d'un parc éolien.

Suite à la présentation d'un projet de parc éolien faite le 23 février 2021 par la Société *Terre et Lac*, il est procédé à un vote pour un accord de principe autorisant l'implantation d'un parc éolien sur une partie du territoire de la commune.

Abstention : 1 voix
Contre : 0 voix
Pour : 12 voix.

L'accord de principe autorisant une telle implantation est donc voté.

2021-20 : Délibération concernant le versement d'une prime COVID-19 à Monsieur Anthony Beaune au titre de la conduite du bus scolaire.

À la demande de la communauté de communes *Seulles, Terre et Mer*, la prime COVID-19, d'un montant de 160 €, est votée à l'unanimité en faveur de M. Anthony Beaune, conducteur du bus scolaire. Le montant de cette prime exceptionnelle sera intégralement remboursé par la communauté de communes, *Seulles, Terre et Mer*.

2021-21 : Délibération concernant divers investissements matériel sur le camping.

En raison de leur vétusté (état du plancher, du toit, de l'installation électrique), deux chalets du camping municipal proposés à la location, et le chalet du régisseur ne sont plus habitables.

M. le maire propose de faire l'acquisition :

- pour la location, de deux chalets « Loggia Bay », en crédit-bail, soit 7 loyers annuels de 6259 €,

- pour le régisseur, d'un chalet « Capucine », pour un montant de 24940 € HT.

L'achat des trois chalets par la commune est accepté à l'unanimité.

Pour valoriser l'offre du camping municipal, M. le maire propose l'acquisition de 3 « Coco Sweet », habitations entre la tente et le chalet, avec une cuisine, un séjour/chambre, et une chambre (dimensions : 6,70 x 2,50 m).

La location longue durée avec des mensualités de 468 € pendant une période de 7 ans est acceptée à l'unanimité des votants.

2021-22 : Délibération sur le devis d'ENGIE concernant le remplacement d'un mât, d'une armoire de commande et d'une lanterne.

M. le maire invite M. Vladimir Félicijan, adjoint en charge des travaux, à donner des informations sur le devis d'ENGIE relatif au remplacement d'un mât, d'une armoire de commande et d'une lanterne.

- Pour un éclairage performant de La Venelle, il est nécessaire d'ériger un mât de 4 mètres (éclairage Led) à proximité de la rue de Southampton. Montant : 1255 € HT
- Près de l'aire de jeux pour enfants, l'armoire située à l'angle de la rue du Débarquement et de la rue du Dorset Regiment doit être remplacée compte tenu de sa dangerosité et de son utilité quant à l'éclairage communal. Montant : 3385 € HT
- L'une des lanternes située le long de la RN 514 n'éclairant plus, son changement s'avère nécessaire (éclairage Led) avec recours à une nacelle. Montant : 565 € HT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces trois dépenses.

2021-23 : Délibération pour une commande de corbeilles-poubelles à poser sur la digue.

Il s'avère nécessaire de remplacer 11 corbeilles-poubelles mises en place sur la digue. Le montant de la dépense s'élève à 960,56€ TTC.

La commande de ces 11 corbeilles-poubelles est approuvée à l'unanimité des votants.

2021-24 : Délibération pour l'élagage d'arbres sur le camping.

9 arbres dans le camping municipal risquent de tomber et doivent être abattus. Deux entreprises ont été sollicitées : celle d'Aurélien Élagage avec un devis de 2400 € TTC, et celle de l'entreprise Garcia avec un devis de 4956 € TTC.

Le conseil municipal vote à l'unanimité en faveur du devis d'Aurélien Élagage, mieux disant.

Mme Evelyne Lamandé, adjoint en charge de l'urbanisme, suggère qu'un arbre abattu dans le camping soit remplacé par un autre pour conserver à l'environnement son aspect paysager, d'autant que le terrain de camping est situé en zone naturelle.

2021-25 : Délibération sur diverses demandes d'emplacement : vente saisonnière de pizzas, vente à l'année de pizzas, surplus militaires.

M. Joël Girault propose de vendre des pizzas, comme les années précédentes, durant les mois de juillet et août, à l'entrée du camping municipal, les mardis, vendredis et dimanches après-midi.

Sa proposition est retenue à l'unanimité des votants.

La demande de M. Bruno Paris d'installer dans la commune un distributeur de pizzas fraîches est refusée :

10 voix contre
2 voix pour
1 abstention

M. Lascoumes gérant des surplus militaires et industriels SMI, qui vient depuis des années à Asnelles à l'occasion des fêtes commémoratives du 6 juin 1944, fait une demande d'emplacement pour le mois de juin 2021.

Sa demande est acceptée à l'unanimité des votants.

2021-26 : Délibération pour l'embauche d'un employé saisonnier au camping municipal

Compte tenu de la nécessité de veiller au bon état du camping municipal, M. le maire propose de recruter temporairement M. Didier Willem comme agent d'entretien, sur la base d'un CDD de 35 heures hebdomadaires, du 15 avril au 15 octobre 2021, sur la base d'une rémunération de l'indice brut 350, indice majoré 327.

Les conseillers municipaux votent à l'unanimité le recrutement de M. Didier Willem sur les bases précitées.

2021-27 : Délibération pour une demande d'aide d'une Asneloise

Sur la sollicitation de M. le maire, Mme Maryse Monnier, adjoint en charges des Affaires sociales, présente la demande d'assistance d'une personne demeurant à Asnelles, qui, en tant qu'aide à la personne, a perdu 5 clients en raison des conditions sanitaires, et qui connaît de réelles difficultés financières. Après échange avec les conseillers, M. le maire propose de l'inviter à s'inscrire à l'ADMR qui recherche des collaborateurs, et de régler ensuite ses factures de gaz et d'électricité directement aux fournisseurs pour un montant total de 492 €.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les conseillers municipaux.

Informations du maire

M. le maire lit la carte de remerciements adressés par une famille qui a bénéficié en 2020 d'une aide financière de la commune dans un moment de grande précarité.

La présidente du Comité des Fêtes a donné sa démission et va présenter le bilan financier de l'association. Mme Mireille Gysin qui s'occupe activement de la Boîte à lire et de l'Espace culturel Maurice Schumann, s'est proposée pour faire revivre le Comité des Fêtes.

MM. Vladimir Félicijan et Gérard Pouchain, adjoints, ont été sollicités par M. le maire pour préparer le dossier concernant la qualité des eaux de baignade, incluant notamment un protocole de gestion active.

M. Vincent Lopez (Département du Calvados - Pays du Bessin au Virois - Direction du développement territorial et des fonds européens) a informé M. le maire que, dans le cadre du plan de relance européen, une enveloppe complémentaire sur LEADER était prévue. Il propose de rencontrer M. le maire et Mme Evelyne Lamandé, adjoint en charge de l'urbanisme, pour traiter la demande sur l'aménagement du bourg d'Asnelles avant le 17 mai, date de la présentation du projet devant le Comité.

Tous les points ayant été délibérés, la séance est close à 23 heures.

Asnelles, le 7 avril 2021

Le Maire, Alain SCRIBE



ASNELLES